



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 31 MARS 2022

**OBJET :**  
**Approbation du**  
**règlement intérieur**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*  
*François VAUGLIN*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,*  
*Sylvain BERRIOS,*  
*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*  
*Valérie MONTANDON,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Pierre RABADAN,*  
*Pénélope KOMITÉS,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Laurence COULON*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	17
Représentés par mandat.....	6
Absents .....	8

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Jean-Pierre ABEL,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN  
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART  
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 8-4 des statuts de l'EPTB Seine-Grands-Lacs, le Comité syndical établit et modifie le règlement intérieur du Syndicat.

Partant du précédent règlement approuvé par délibération n° 2018-06/18 du 21 juin 2018, modifiée par la délibération n° 2020-26/CS du 25 juin 2020, ce nouveau règlement intérieur présente notamment :

- Un ajustement des règles de fonctionnement des séances, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la téléconférence ;
- Une mise en cohérence rédactionnelle avec les statuts ;
- L'ajout d'un titre IV dédié à la Commission d'appel d'offres (CAO) ;
- L'inscription d'un délai d'au moins 5 jours francs pour l'envoi de la convocation des réunions du Bureau, du Comité et de la CAO, conformément au délai de droit commun en vigueur dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5721-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 juin 1969 relatif à la constitution de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, entre la Ville de Paris et les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, en tant qu'établissement public territorial de bassin ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 relatif à la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et portant approbation de ses statuts ;

**VU** les statuts de l'EPTB Seine-Grands-Lacs en vigueur ;

**VU** le courrier du Préfet du 27 août 2021 en réponse à la demande de position formelle de l'EPTB Seine-Grands-Lacs relative à l'organisation des réunions du Comité syndical en téléconférence ;

**VU** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** le règlement intérieur du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, tel qu'annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** **INVITE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris